



PRÉFET DE LA MEUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Philippe DEHAND

Chef du Service Économie Agricole
mail : philippe.dehand@meuse.gouv.fr
Tel : 03 29 79 92 30

Bar-le-Duc, le 20 mars 2025

Formulaire de demande de la dérogation individuelle au respect de la norme BCAE 8 : taille des haies et des arbres

Rappel du contexte

Dans le cadre de l'attribution des aides de la PAC 2025, les agriculteurs ont en particulier l'interdiction de tailler les haies et des arbres entre le 16 mars et le 15 août afin ne pas perturber la période de nidification des oiseaux.

La multiplication des épisodes pluvieux sur le département de la Meuse, depuis le mois de septembre 2024, a pu empêcher l'accès aux parcelles dans certains territoires et n'a pas permis de procéder à l'entretien des haies et des arbres aux périodes habituelles.

Octroi de la dérogation

Les données relatives au niveau d'humidité des sols communiquées par le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire pour le département de la Meuse indiquent une amélioration importante de celle-ci depuis le mois de décembre qui ne permet pas la mise en place d'une dérogation collective concernant la période de taille et d'entretien des haies.

Cependant, **à titre exceptionnel, pour l'année 2025**, le Préfet de la Meuse a décidé d'accorder la possibilité aux exploitations qui auraient été ponctuellement impactées par les intempéries de cet hiver et n'auraient pas pu intervenir, **à demander une dérogation à titre individuel**, auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Meuse, pour la taille des haies et des arbres **jusqu'au 31 mars 2025**.

Attention les travaux sont réalisables sous réserve de la réglementation environnementale sur les espèces protégées.

A cet effet, il est demandé aux exploitants agricoles souhaitant effectuer des travaux d'élagage jusqu'au 31 mars, d'adresser à la DDT de la Meuse le formulaire de déclaration de travaux d'élagage suivant.

Déclaration des travaux à renvoyer à la DDT ddt-sea-aides@meuse.gouv.fr

Je soussigné Madame – Monsieur : _____

Exploitation : individuelle : _____

Société _____

Numéro de pacage : _____

déclare vouloir réaliser des travaux d'élagage avant le 31 mars 2025 pour :

un linéaire de haies (indiquez la longueur) : _____ ml

numéro des îlots : _____

des arbres situés sur les îlots : _____

pour les raisons suivantes (cochez la case) :

- niveau pluviométrie particulièrement exceptionnelle sur mon territoire

- impossibilité d'accéder aux parcelles pendant la période d'autorisation à cause d'un excédent général d'humidité des sols

- impossibilité d'intervenir sur la ou les parcelles particulièrement hydromorphes

- impossibilité d'intervenir sur la ou les parcelles en « fond de vallée »

- impossibilité d'intervenir sur la ou les parcelles restées ennoyées jusqu'à une date récente

- demande d'intervention pour des raisons de sécurité (routes, ligne électrique.....)

- autres raisons :